COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 26 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS: M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice: 52 Présents: 43 Procurations: 4 Votants: 47 Absents: 5

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents: K ESSAYAR, R KAPPEL, P DUPONT, D BERAL et A

CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation: 20/09/2023

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Saint Michel de Boulogne -Adressage postal de la commune.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la commune de Saint Michel de Boulogne relatif à l'adressage postal de la commune : Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 19 septembre 2023 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne l'adressage postal de la commune.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 1 019.16 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 2 038,33 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 1 019,16 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aîdes à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Michel de Boulogne de 30 000 € dont le solde disponible après ce dossier est de 11 194.40 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 1 019,16 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la commune de Saint Michel de Boulogne pour financer l'adressage postal de la commune :
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Michel de Boulogne, initialement de 30 000 €, sur le compte 2041412. amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 27 septembre 2023

Le Président, Max TOURVIEILHE